



# Accessibilité de l'établissement



**Bienvenue** ELIANCE FORMATION

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



**Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap**

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



**Matériel adapté**

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui  non

→ Le personnel connaît le matériel

oui  non



**Contact :** [secretariat@anfeia.com](mailto:secretariat@anfeia.com)



**Consultation du registre public d'accessibilité :**



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : 42386630000019

Adresse : LE PERROI 37380 NOUZILLY



# Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. EARL Les Huches (RCS /888 309 671)

Elevage non accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



2. ....  
.....



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



3. ....  
.....



Ce service sera accessible le : .....



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui  non



**ELIANCE**  
Formation

Version du 1<sup>er</sup> janvier 2024

## **Accueil des Personnes en Situation de Handicap**

Dans le cadre de l'intégration professionnelle des "Personnes en Situation de Handicap dans le monde de l'élevage, ELIANCE Formation cherche à proposer une offre de formation adaptable au besoin de ses stagiaires et candidats.

Vous trouverez à cet effet (bureau des chargés de formation) :

- le registre d'accessibilité de nos prestations,
- une liste de personnes et d'associations engagées en faveur de l'intégration du handicap dans le monde professionnel, ainsi que son accompagnement dans les démarches d'orientation et de formation.

**L'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour réfléchir aux aménagements nécessaires à votre formation, et pour vous orienter le cas échéant vers les structures compétentes.**

**Vous pouvez vous adresser à : Nathalie GIRAULT, référente handicap**

**06 75 49 59 58 ou [nathalie.girault@eliance.fr](mailto:nathalie.girault@eliance.fr)**

### **A noter :**

Dans le cadre de ses formations autour des thématiques de la reproduction et de l'insémination, ELIANCE Formation envoie ses stagiaires sur le terrain pour effectuer des travaux pratiques. Ces entreprises privées ne sont pas accessibles pour toutes personnes en situation de handicap. Nous vous prions de nous faire part de vos besoins spécifiques afin d'élaborer une réponse adaptée et garantissant votre sécurité.



# Registre public d'accessibilité 2024



## SOMMAIRE

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ? .....	3
2. Fiche informative de synthèse .....	4
1 - Présentation de l'établissement : .....	4
2 - Prestations proposées par l'établissement : .....	4
3 - Information sur l'accessibilité des prestations : .....	4
4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité : .....	5
5 - Formation du personnel : .....	6
3. Les pièces administratives .....	7
4. Annexes.....	
1 – Comment définir sa catégorie d'ERP :.....	
2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées :.....	8
3 – Plan des locaux.....	9
4 – Attestation de formation : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5 – Notices d'utilisation du matériel : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## 1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus<sup>1</sup> de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017.

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations.

Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

---

<sup>1</sup> Décret n°2017-431 du 28 Mars 2017 et arrêté du 19 Avril 2017

## 2. Fiche informative de synthèse

### 1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **ELIANCE Formation**.....

Type de l'établissement : Organisme de formation .....

Catégorie de l'établissement : 5ème catégorie

Adresse : Le Perroi 37380 NOUZILLY .....



: 02 37 29 42 10.....



: secretariat@anfeia.com

### 2 - Prestations proposées par l'établissement :

Décrivez ici toutes les prestations qui sont délivrées par le bâtiment.

Formations initiales préparant aux CAFTI Bovin, Ovin et Caprin.

Formations continues sur les thèmes de la reproduction des ruminants, de la génétique et du conseil en élevage.

CQP Technicien Conseil en Gestion de la Reproduction Animale

CQP animateur de Techniciens Conseils en Reproduction Animalière

### 3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

Il s'agit ici d'indiquer si toutes les prestations sont accessibles, lesquelles ne le sont pas encore et de préciser la date d'accessibilité prévisionnelle (date dans l'Ad'AP) de celles-ci. Il est également important de préciser pourquoi ces prestations ne sont pas accessibles.

**Nos salles de formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.**

**Les plateaux techniques chez les éleveurs ne sont pas équipés pour recevoir un public à mobilité réduite :** impossibilité d'accéder au logement des animaux (aire paillée), problème de sécurité vis-à-vis des animaux.

Les plateaux techniques chez les éleveurs ne sont pas accessibles à toute personne en situation de handicap et peuvent nécessiter un accompagnement particulier nécessaire pour assurer la sécurité des stagiaires.





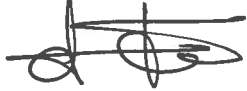

#### **4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :**

Il s'agit de donner les informations relatives à la politique de maintenance mise en œuvre au sein de l'établissement, lorsque celui-ci dispose de ce type d'équipement le nécessitant.

Il n'est pas question de fournir ici les contrats correspondants ni les modalités techniques prévues par ceux-ci.

Il est utile de préciser si les équipements font l'objet d'une maintenance et si les agents sont formés à leur utilisation.

Vous pourrez mettre en annexe du registre les notices d'utilisation et de maintenance de ces équipements.

Equipement	Maintenant effectuée	Information du personnel sur l'utilisation	Signature de l'autorité/exploitant
<i>Sas de sécurité pour un accès plein pied</i>	<i>21/08/2018</i>	Oui	
<i>Place de parking dédiée</i>	<i>21/08/2018</i>	Oui	
<i>Cheminement libre de tout obstacle avec bande de guidage au sol</i>	<i>21/08/2018</i>	Oui	
<i>Sanitaires équipés</i>	<i>21/08/2018</i>	Oui	

**5 - Formation du personnel :**Pour les ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie :

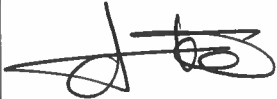

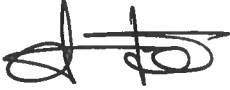


Vous devez faire apparaître ici les formations suivies par les agents chargés de l'accueil des personnes handicapées.

Pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie :

Vous devez faire apparaître la sensibilisation effectuée auprès des agents chargés de l'accueil des personnes handicapées via la plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées.

Cette plaquette sera mise OBLIGATOIREMENT dans le registre (Cf. annexes).

Toutes les attestations de formations seront également mises en annexe du registre.

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants	Signature de l'autorité/exploitant
18/06/2021	Envoi du registre et du guide par mail à l'équipe de l'Anféia	Nathalie GIRAULT Cécile HOGUIN	
06/09/2022	Information sur le registre d'accessibilité nouvelle salariée	Aurélie MAILLAULT	
01/12/2022	Formation « Devenir référent handicap »	Nathalie GIRAULT	
19/06/2023	Formation RHF- troubles cognitifs et DYS : accessibilité, adaptation et compensation en formation	Nathalie GIRAULT	
25/04/2024	Information sur l'adaptation des formations aux troubles Dyslexiques	Nathalie GIRAULT Cécile HOGUIN Aurélie MAILLAULT	

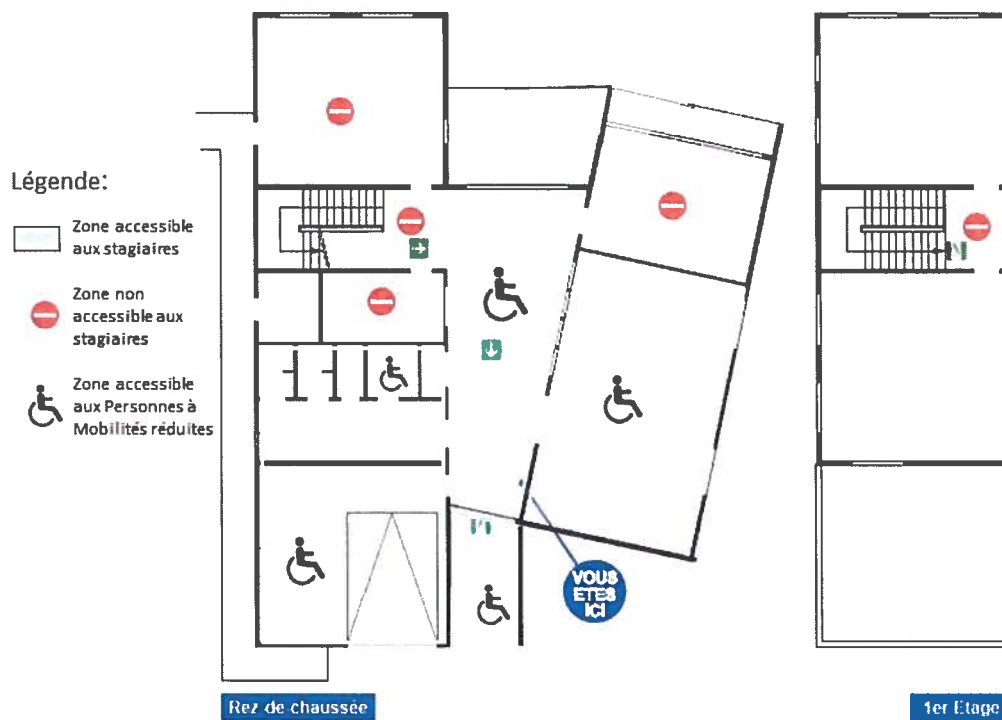
### 3. Les pièces administratives

Vous devrez faire apparaître dans cette section certains document en fonction de votre situation.

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>e</sup> catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs



### 3 – Plan des locaux



### Plan d'accessibilité d'ELIANCE Formation -2022

